

ALLOCATIONS DOCTORALES 2024 - NOTE - RECRUTEMENT DES DOCTORANTS

**OBJET : Allocations Doctorales 2024 - Note - Recrutement des doctorants**

Informations sur l'emploi		
Organisation / Entreprise	Université de Caen Normandie	
Domaine de recherche	Droit pénal et sciences criminelles/droit public	
Profil du chercheur	Chercheur de premier stade (R1)	
Pays	France	
Date limite de dépôt des candidatures	<b>Vendredi 6 juin 2025, 12 h</b> Envoi du document unique (PDF) par mail à l'Ecole doctorale DROIT NORMANDIE. L'accusé-reception ne fera pas foi de la recevabilité de la candidature.	
Type de contrat	Temporaire	
Statut de l'emploi	Temps plein	
Le poste est-il financé par le programme-cadre de recherche de l'UE ?	NON	
L'emploi est-il lié à un poste de personnel au sein d'une infrastructure de recherche ?	NON	

Description de l'offre		
Description du poste et du projet de doctorat (fléché et financé)	Sujet de thèse fléché. L'usage des armes par les forces de l'ordre USAFO Bref argumentaire. Chaque année, les membres des forces de l'ordre	

		<p>font usage de leurs armes individuelles de service, tant à l'occasion d'opérations de maintien de l'ordre que d'opérations de police judiciaire. Cet usage des armes fait souvent l'objet d'une importante médiatisation, en particulier lorsqu'il a entraîné la mort, des mutilations ou des blessures graves, ces préjudices pouvant eux-mêmes être à l'origine des divers troubles à l'ordre public et en conséquence de nouveaux usages desdites armes. Des contentieux variés peuvent être engagés suite à de tels faits, tant à l'encontre des agents étant passés à l'acte (responsabilité personnelle pénale ou civile) que de l'Etat du fait de ses agents (responsabilité pour faute ou sans faute selon les cas). Face à ce phénomène, les réactions des responsables politiques et syndicaux, des citoyens et l'opinion publique plus largement sont variées, allant d'un extrême à l'autre. Certains justifient cet usage sans restriction, au nom de la protection de la société contre la délinquance, d'autres proposent d'interdire le port d'armes létales au nom de la protection du droit à la vie et à l'intégrité physique.</p> <p>L'objet du projet de thèse est de faire un état des lieux, à l'usage des armes par les forces de l'ordre, des agents, des responsabilités et des causes d'irrespect de l'autorité légitime notamment). Ce travail devra porter sur la législation et de la réglementation puis de formuler des recommandations justifiables.</p>
--	--	--

<b>Exigences</b>	Placement salarial	2100-2300 € / mois
	Eligibilité : pré-requis disciplinaires	<p>Conditions d'éligibilité variant selon le porteur de projet :</p> <p>Pour présenter sa candidature au projet de thèse fléché et financé par l'Université de Caen Normandie, le(la) candidat(e) doit être titulaire d'un <b>master</b> en droit privé ou public ou en voie de l'être au 1<sup>er</sup> sept. 2025. Une <b>mention</b> (AB, etc.) doit avoir été obtenue en master 1 ou 2.</p> <p>En outre, le(la) candidat(e) doit avoir suivi au cours de son cursus universitaire, des <b>enseignements en matière pénale</b> (<i>droit pénal général et surtout procédure pénale</i>), en <b>droit des libertés</b> ou libertés publiques, en <b>droit international et européen</b> (droit de la Convention européenne des droits de l'homme en particulier).</p>

	Conditions d'admission	<p>Après <b>audition</b> du (de la) candidat(e) devant un jury, le <b>mardi 10 juin 2025, à partir de 13 h. 30, et délibération</b> du Conseil restreint de l'ED Droit Normandie, sera admis à préparer une thèse consacrée à l'usage des armes par les forces de l'ordre, l'étudiant(e), ayant réuni les conditions d'admission suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(1) Etre titulaire d'un master en droit (privé ou public) au 1<sup>er</sup> octobre 2025, avec mention, et avoir suivi un parcours universitaire en adéquation avec le projet de thèse financé.</li> <li>(2) Etre en mesure de se positionner par rapport au sujet de thèse pour convaincre de l'aptitude à entreprendre une recherche doctorale sur le sujet fléché.</li> <li>(3) Etre en mesure de présenter, pendant l'<b>audition</b>, son cursus universitaire, le bien-fondé de son analyse du sujet et le calendrier de sa recherche sur les 3 ans que dure le contrat doctoral. Une expérience de tuteur ou de chargé de travaux dirigé en droit est un atout sérieux.</li> <li>(4) Avoir rédigé un <b>mémoire de droit privé ou public</b> sur une question classique ou d'actualité en lien avec la matière pénale (interne ou internationale), les droits et libertés fondamentaux, comprenant une bibliographie bâtie selon les canons académiques. Dans le cas où le master est en cours, le candidat doit présenter et justifier son sujet de mémoire, un argumentaire détaillé, des pistes de recherche, la méthode suivie et une bibliographie.</li> </ul>
<b>Applications</b>		<p>La demande doit être présentée sous la forme d'un <b>document PDF unique</b>, dont les pages sont numérotées. L'ensemble du document doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(1) Une <b>lettre de motivation</b> décrivant brièvement les intérêts du candidat à la recherche et expliquant les raisons de sa candidature sur le projet de thèse.</li> <li>(2) Une description du <b>programme de recherche</b> sur 3 ans.</li> <li>(3) Un <b>curriculum vitae</b> (CV).</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>(4) Les <b><i>copies</i></b> des relevés de notes, diplômes et documents attestant de l'achèvement des cours et de l'obtention d'un master en droit (privé ou public).</li> <li>(5) Les <b><i>coordonnées</i></b> de deux personnes de référence ou en situation de recommander le(la) candidat(e) au projet de recherche doctorale fléché et financé.</li> <li>(6) Le <b><i>mémoire de recherche</i></b> sur un sujet répondant à une problématique classique ou d'actualité en matière pénale ou portant sur les droits et libertés fondamentaux (Taille minimale de 60 p.)</li> </ul>
Lieu(x) de travail		Université de Caen (Normandie, France) Esplanade de la Paix. – 14032 Caen. UFR Droit (bât. D.). – ICREJ.
Où s'adresser ?		Mail de l'école doctorale : <a href="mailto:esther.camus@unicaen.fr">esther.camus@unicaen.fr</a> <a href="mailto:ed98.dn@unicaen.fr">ed98.dn@unicaen.fr</a> <a href="mailto:penelope.cochenne@unicaen.fr">penelope.cochenne@unicaen.fr</a> <a href="mailto:droit.recherche@unicaen.fr">droit.recherche@unicaen.fr</a>
Contact		Mail du porteur ou directeur de thèse : <a href="mailto:agnes.cerf@unicaen.fr">agnes.cerf@unicaen.fr</a>



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



UNIVERSITÉ  
DE ROUEN  
NORMANDIE

INSA  
ROUEN NORMANDIE

ENSICAEN  
ÉCOLE PUBLIQUE D'INGÉNIEURS  
CENTRE DE RECHERCHE

A compter de la campagne 2024, les universités et écoles d'ingénieurs Normandes ont mis en place un processus **unique** de soumission et d'évaluation pour les allocations d'établissement et les allocations 100% région, accompagné d'un calendrier unique de soumission et d'évaluation.

**Merci de cocher impérativement au moins une case (possibilité de cocher les deux cases en cas de double soumission)**

**La demande concerne :**

- Une allocation d'établissement
- Une allocation régionale 100 %

(note : les demandes d'allocation INSA sont à compléter en utilisant le formulaire 50%)

Merci de remplir pour toutes les demandes la partie commune (pages 2-4). Dans le cas d'une demande d'allocation régionale (ou de double demande), remplir également la section correspondante (pages 5-8). Il n'est pas nécessaire de remplir les items suivants, qui seront complétés par l'établissement en cas de pré-sélection du dossier : « *Rattachement de l'opération à l'Accord de Partenariat Stratégique* », « *Contact administratif au sein de l'établissement porteur* »; et « *rattachement à l'APS dans le cas où le sujet de thèse ne correspondrait à aucun domaine de la S3* ». De même, les « *Documents obligatoires à joindre au dossier* » seront remontés par l'établissement.

**Date limite de dépôt en ligne sur la plateforme de Normandie Université : 24 Janvier 2025**

**PARTIE COMMUNE : à remplir dans tous les cas (soumission à l'établissement ou à la région)**

**INFORMATIONS GENERALES**

---

Intitulé du projet : L'usage des armes par les forces de l'ordre

---

Acronyme du projet : USAFO

---

Etablissement porteur : Université de Caen Normandie

---

Localisation du projet (nom du laboratoire et adresse) : Institut caennais de recherche juridique (ICREJ, UR 967), UFR de droit, Université de Caen Normandie, Esplanade de la Paix, 14032 Caen Cedex 5

---

Discipline du projet : droit (privé, pénal, administratif)

---

Coordinatrices du projet dans le laboratoire d'accueil :

Nom : Cerf-Hollender

Prénom : Agnès

Courriel : agnes.cerf@unicaen.fr

Nom : Custos

Prénom : Dominique

Courriel : dominique.custos@unicaen.fr

Laboratoire / Équipe de recherche : Institut caennais de recherche juridique (ICREJ)

Adresse : UFR de droit,

Esplanade de la Paix

14032 Caen cedex 5

**École doctorale de rattachement du directeur de thèse : ED 98 Ecole doctorale Droit-Normandie**

**Période d'exécution du projet :** du 01/09/2025 au 31/08/2028, soit 36 mois de projet

## RÉSUMÉ DU PROJET

---

### **Résumé, vulgarisé et diffusable du projet (2000 caractères maximum espaces compris pour chacune des version) :**

*Description à destination d'un public non averti/novice sur le sujet. Ce paragraphe pourra être utilisé dans des documents de communication en cas de subventionnement du projet.*

#### Version Française

Le projet présenté a pour thème « l'usage des armes par les forces de l'ordre ».

Les membres des forces de l'ordre font usage de leurs armes individuelles de service, tant à l'occasion d'opérations de maintien de l'ordre que d'opérations de police judiciaire. Cet usage des armes est attesté par les rapports annuels de l'inspection générale de la gendarmerie nationale et de l'inspection générale de la police nationale. Il fait souvent l'objet d'une importante médiatisation, en particulier lorsqu'il a entraîné la mort, des mutilations ou des blessures graves, ces préjudices pouvant eux-mêmes être à l'origine des divers troubles à l'ordre public, lesquels sont susceptibles d'entraîner de nouveau le recours aux armes. Des contentieux variés peuvent être engagés suite à de tels faits, tant à l'encontre des agents qui sont passés à l'acte (responsabilité personnelle pénale ou civile) que de l'Etat du fait de ses agents (responsabilité pour faute ou sans faute selon les cas). Face à ce phénomène, les réactions des responsables politiques et syndicaux, de même que celles de la société civile, sont variées, allant d'un extrême à l'autre. Certains justifient cet usage sans restriction, au nom de la protection de la société contre la délinquance, d'autres proposent d'interdire le port d'armes létales au nom de la protection du droit à la vie et à l'intégrité physique. Le projet de thèse vise à dégager les lignes directrices des droits et obligations des agents, des responsabilités et des causes d'irresponsabilité (légitime défense, autorisation de la loi et commandement de l'autorité légitime notamment), sur la base d'un état des lieux des réponses apportées par le droit positif, tant interne qu'européen, à l'usage des armes par les forces de l'ordre. Ce travail présente une double utilité. Il permettra une mise en lumière aussi bien des points positifs que des lacunes du droit existant. Il donnera lieu à la formulation de propositions d'amélioration dans l'intérêt de tous, agents et justiciables.

#### Version Anglaise

Members of the police use their individual service weapons, during both types of law enforcement operations whether preventive or punitive. This use of weapons is attested by the annual reports of the Office of Inspector General of law enforcement agencies (the national gendarmerie or the national police). It is often the subject of significant media coverage, particularly when it has resulted in death, mutilation or serious injury, these harms themselves being the cause of various disturbances to public order, which are likely to lead to the use of weapons again. Various lawsuits may be initiated following such facts, both against the agents who committed the act (personal criminal or civil liability) and vicariously against the State (liability for fault or no fault depending on the case). This phenomenon elicit various reactions, going from one extreme to the other, from political and union leaders, and civil society. Some justify this use without restriction, in the name of protecting society against delinquency, others propose prohibiting the carrying of lethal weapons in the name of protecting the right to life and physical integrity. The thesis project aims to identify the principles governing the rights and obligations of members of the police force, responsibilities and causes of irresponsibility (self-defense, authorization of the law and command of legitimate authority in particular), based on an inventory of the responses provided by positive law, both internal and European, to the use of weapons by law

enforcement. This work has a double utility. It will highlight both the positive points and the gaps in existing law. It will give rise to the formulation of proposals for improvement in the interest of all, agents and litigants.

**Mots clés liés au projet (5 mots maximum) :**  
**Armes – police – gendarmerie – responsabilités – droits fondamentaux**

## **PRÉSENTATION DU PROJET :**

---

**Contexte et Objectifs (2 pages maximum) :** précisez s'il s'agit d'une recherche incrémentale (poursuite, renforcement d'un thème existant) ou innovante (nouveau sujet), positionnement local-national-international, bibliographie

Le sujet de thèse présente, comme c'est le cas la plupart du temps en droit, tout autant un aspect incrémental qu'innovant.

Le sujet peut être perçu comme une recherche incrémentale en ce sens qu'il partira des connaissances existantes, reposant sur les textes, la jurisprudence et les quelques travaux déjà menés sur le sujet. Toutefois, ces travaux antérieurs ont tous un champ plus réduit, en ce qu'ils abordent le sujet de l'usage des armes par les forces de l'ordre soit dans une perspective exclusivement historique (travaux en histoire du droit), soit dans un contexte international (travaux en droit international public), soit au regard des règles déontologiques des forces de l'ordre, soit se limitent aux actes de la police judiciaire (travaux en droit privé et science criminelle) ou de la police administrative (travaux en droit public).

Le caractère innovant du sujet proposé tient à sa transversalité. Dépassant les classiques clivages entre le droit public et le droit privé, entre le droit interne et le droit européen et international, il nécessite d'aborder toutes ces branches du droit. Le contexte du sujet est ainsi pluriel.

### 1. Contexte

Le contexte du sujet de thèse est tout autant de droit de privé que de droit public, de droit interne que de droit international

#### 1.1 Contexte de droit interne

L'usage des armes par les forces de l'ordre est un sujet qui se situe au confluent du droit public et du droit privé, car il peut relever tant d'actes de police administrative (droit public) que de police judiciaire (droit privé et science criminelle). Ainsi la recherche devra s'intéresser à des dispositions relevant de divers codes : code pénal, code de procédure pénale, code de la sécurité intérieure, code de la défense, code des douanes, code de justice administrative en particulier. Parallèlement, la recherche devra aussi approfondir la jurisprudence judiciaire (de la chambre criminelle de la cour de cassation) et administrative (du Conseil d'Etat). La jurisprudence du Conseil constitutionnel pourra aussi être utile dans la mesure où sont en jeu de possibles atteintes aux droits et libertés fondamentaux. Par ailleurs, des rapports réalisés par l'inspection générale de la police nationale et l'inspection générale de la gendarmerie, par le Défenseur des droits ou par des organisations non gouvernementales (par exemple Amnesty international) seront de nature à étayer et illustrer la recherche.

#### 1.2 Contexte de droit européen et international

L'usage des armes par les forces de l'ordre est un sujet qui ne peut être traité en faisant abstraction du droit européen, en particulier la Convention européenne des droits de l'homme. La Cour européenne des droits de l'homme est régulièrement saisie de requêtes invoquant une violation des articles 2 (droit à la vie) et 3 (interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants) suite à des violences commises par les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions. Elle a ainsi dégagé d'importantes règles que le législateur et les juges internes doivent respecter. Sa jurisprudence est ainsi incontournable pour traiter le sujet de thèse. De même, le Statut de Rome et les travaux de la Cour pénale internationale peuvent être pertinents.

## 2. Objectifs

### 2.1 Objectifs théoriques

L'objectif théorique essentiel du sujet de thèse proposé est d'établir un état des lieux des diverses conséquences juridiques de l'usage des armes par les forces de l'ordre, afin de dégager les diverses responsabilités susceptibles d'être engagées (personnelles et étatiques, civiles et pénales) et leur combinaison, tout en prenant en compte les éventuelles causes d'irresponsabilité prévues par le droit positif.

### 2.2 Objectifs pratiques et normatifs

La recherche ne se contentera pas d'un simple état des lieux. Ce dernier révèlera les lacunes des textes. La recherche tendra en conséquence à proposer des modifications ainsi que l'élaboration des lignes directrices de l'usage des armes qui pourraient être pertinentes dans le cadre de la formation des forces de l'ordre, afin de protéger contre un usage abusif des armes non seulement les citoyens susceptibles d'en être victimes, mais aussi les agents eux-mêmes, afin d'éviter ou du moins de limiter les situations susceptibles d'engager leur responsabilité et celle de l'Etat.

#### Bibliographie indicative :

##### I. Ouvrages généraux de droit pénal et de procédure pénale

- B. Bouloc, Procédure pénale, Dalloz, coll. Précis, 29<sup>ème</sup> éd., 2023
- B. Bouloc, Droit pénal général, Dalloz, coll. Précis,
- J.- C. Crocq, Guide pénal - Guide des infractions, Dalloz, coll. Guide, 25<sup>ème</sup> éd., 2024,
- E. Dreyer et O. Mouysset, Procédure pénale, LGDJ, coll. Cours, 3<sup>ème</sup> éd. 2024
- T. Garé et C. Ginestet, Droit pénal et procédure pénale, Dalloz, coll. Hypercours, 16<sup>ème</sup> éd. 2024
- R. Merle et A. Vitu, Traité de droit criminel, Tome 1 Problèmes généraux de la science criminelle et droit pénal général, Cujas, 7<sup>ème</sup> éd., 2000
- R. Merle et A. Vitu, Traité de droit criminel, Tome 2, procédure pénale, Cujas, 5<sup>ème</sup> éd. 2000
- R. Parizot, Procédure pénale, Dalloz, coll. Sirey Université, 1<sup>ère</sup> éd. 2024

##### II. Ouvrages spéciaux

- W. Bourdon et V. Brengarth, Violences policières, le devoir de réagir, Gallimard, coll. Tracts, 2022
- F. Debove et O. Renaudie, (dir.), Sécurité intérieure : les nouveaux défis, Vuibert, 2013
- F. Debove, Déontologie policière, Gualino, Lextenso, 2014
- L.-F. Lienard, Force à la loi : analyse juridique et judiciaire du port et de l'usage des armes par les forces de l'ordre, ed. Crépin Leblond, 2017
- P. Mbongo (dir.), Traité de droit de la police et de la sécurité, LGDJ, coll. Les grands concours, 2014
- J.- P. Valat et C. Michta, Guide de l'enquête pénale, LexisNexis, 2023
- H. Valmync, Droit de la police, éd. Vuibert, 7<sup>ème</sup> éd. 2021

##### III. Ouvrages de droit administratif

Francis-Paul Bénoît, La responsabilité de la puissance publique du fait de la police administrative, Recueil Sirey, 1946

Willy Lubin, Libertés individuelles et police en droit américain et français, Thèse Montpellier, 1996

Jacques de Maillard,Wesley G. Skogan, Police et société en France, Presse de Science Po, 2023

Evelyne Pisier, La responsabilité de la police, PUF, 1972

Mathieu Rabaglia, La responsabilité de l'Etat du fait des rassemblements et des attroupements, Thèse, Toulouse, 2021

Olivier Renaudie, Les transformations de la police administrative, LexisNexis 2023

Miroslava Scholten (Ed.),Law Enforcement by EU Authorities:Implications for Political and Judicial Accountability, Elgard Publishing, 2017

Magali Tosello, La responsabilité des maires en matière de sécurité publique, Thèse, Nice, 2010

Marion Wujek-Moreau, La responsabilité du fait des activités de police, Thèse, Limoges, 2019

#### IV. Ouvrages de droits et libertés fondamentaux

- V. Berger, Les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Sirey, 13<sup>ème</sup> éd. 2014

- X. Biøy, Droits fondamentaux et libertés publiques, LGDJ, coll. Cours, 8<sup>ème</sup> éd. 2024

- X. Dupré de Boulois, Droit des libertés fondamentales, PUF, coll. Thémis, 4<sup>ème</sup> éd. 2024

- S. Hennette-Vauchez et D. Roman, Droits de l'homme et libertés fondamentales, Dalloz, coll. Hypercours, 5<sup>ème</sup> éd. 2022

- H. Oberdorff, Droit de l'homme et libertés fondamentales, LGDJ, coll. Manuel, 9<sup>ème</sup> éd. 2023

- Droit des libertés fondamentales (ouvrage collectif), Dalloz, précis, 9<sup>ème</sup> éd. 2024

- Les grands arrêts de la cour européenne des droits de l'Homme

#### V. Rapports

- Rapports annuels de l'inspection générale de la gendarmerie nationale

- Rapports annuels de l'inspection générale de la police nationale

- Rapports annuels, Décisions, Recommandations du Défenseur des droits

- Rapports d'activité de l'Institut des hautes études de la défense nationale

**Projet détaillé** (détails scientifiques sur le sujet, questions ou verrous abordés, programme et déroulement prévu) et perspectives pour l'équipe/le laboratoire (3 pages maximum) :

##### 1. Détails du projet et déroulement

Dans un premier temps, il s'agira de cerner le sujet de la thèse en précisant ses termes et donc son champ. A cette fin il faudra établir tout d'abord ce que l'on entend par « armes ». La législation sur ce point devra être étudiée dans le détail, en particulier les différentes catégories d'armes telles que réglementées par le code de la défense. Les armes par nature et létales sont au cœur de la thèse, mais d'autres armes, non létales en principe, pourront aussi être incluses, car tout autant susceptibles de causer de graves atteintes à l'intégrité physique, voire la mort. Il est aussi envisageable d'inclure le recours à des techniques de maintien de l'ordre sans usage d'arme (clés d'étranglement, usage des arts martiaux...) et d'ouvrir ainsi la thèse plus largement sur le recours à la force au-delà de l'usage d'une arme. Ensuite, il faudra cerner qui sont les « forces de l'ordre » concernées, à savoir celles autorisées à porter et à user d'armes dans l'exercice de leurs fonctions. Les officiers et agents de la police nationale et les militaires de la gendarmerie sont évidemment les premiers visés, mais il est envisageable d'inclure aussi les agents de police municipale, les personnels de l'administration pénitentiaire, les agents de douanes, qui peuvent aussi être amenés à user d'armes.

Ensuite il faudra approfondir les conséquences juridiques de l'usage des armes par les forces de l'ordre. Il s'agira dans un premier temps de déterminer toutes les qualifications pénales susceptibles d'être retenues et leurs éléments constitutifs : les atteintes à la vie et à l'intégrité physique (sur ce point, la qualification volontaire ou involontaire de l'infraction devra être discutée), mais aussi d'autres infractions, comme le délit de risques causés à autrui. Les circonstances aggravantes attachées au contexte particulier de la thèse devront aussi être abordées (notamment l'usage d'une arme, qui est en soi une circonstance aggravante, et la qualité de personne dépositaire de l'autorité publique). Quant aux responsabilités, devra être étudiée dans un premier temps celle des agents auteurs des tirs puis l'application à leur profit de faits justificatifs prévus par le code pénal (commandement de l'autorité légitime, légitime défense, état en nécessité en particulier) et surtout par le code de la sécurité intérieure, qui autorise plusieurs cas d'usage des armes par les forces de l'ordre. Ces responsabilités (ou irresponsabilités) personnelles ne sont pas les seules. La responsabilité de l'Etat, pour faute (en particulier sur le fondement de l'article L 141-1 du code de l'organisation judiciaire) ou sans faute (en particulier celle prévue par l'article L 211-10 du code de la sécurité intérieure) devra donner lieu à d'importants développements, ce qui permettra d'aborder aussi les droits des victimes directes ou par ricochet des actes de violence subis. Sur ce dernier point (responsabilité de l'Etat), une étude des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour européenne relative à l'article 2 de la Convention (le droit à la vie) voire à l'article 3 (interdiction et la torture et des traitements inhumains ou dégradants), tant sur leur volet substantiel que procédural, semble indispensable. La thèse pourra aussi être enrichie par une approche internationale plus large, notamment au regard des règles en matière de conflit armés et à la lumière du Statut de Rome et de la jurisprudence de la Cour pénale internationale.

Enfin, il s'agira de mettre en lumière les éventuelles lacunes du droit positif. L'ambition pourrait alors être de faire des propositions afin d'améliorer la formation des membres des forces de l'ordre, notamment en élaborant un guide de l'usage nécessaire et proportionné des armes et plus largement de la force, afin de prévenir les débordements, cela dans l'intérêt général, afin de renforcer ou de rétablir la confiance avec les citoyens.

## 2. Perspectives pour l'équipe de recherche

Ce sujet de thèse trouve pleinement sa place au sein de l'Institut caennais de recherche juridique (ICREJ, UR 967). Le travail de recherche pourrait en effet être rattaché à deux des axes de ce centre. Tout d'abord l'axe 1 « vulnérabilité et droits fondamentaux », en ce que la thèse abordera le droit à la vie et à l'intégrité physique dans sa dimension interne, européenne et internationale. Ensuite l'axe 2 « Contentieux privé et public, interne, comparé et international », en ce que devront être approfondis les divers contentieux susceptibles d'être engagés, devant les juridictions internes judiciaires et administratives et éventuellement devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

### **Principales actions et calendrier détaillés de mise en œuvre :**

Travail de recherche classique pour une ou un juriste, mené en bibliothèque. La consultation d'autorités telles que le Défenseur des droits, l'inspection générale de la police nationale et de la gendarmerie est prévue dès la première année de thèse.

**Calendrier prévisionnel :**

La première année sera consacrée essentiellement à la recherche des sources bibliographiques et à la consultation d'autorités (V. supra), permettant ainsi de cerner le sujet avec un maximum de précision. La deuxième année, un plan très détaillé sera arrêté, qui nécessitera sans doute de nouvelles recherches. La troisième année sera consacrée à la rédaction.

**Moyens humains, matériels, financiers ... mis en œuvre et demandés pour atteindre les objectifs :**

Mise à disposition d'un bureau et d'un ordinateur dans les locaux de l'ICREJ

**Diffusion et capitalisation des résultats :**

Résultats scientifiques, publications, valorisation, démarche d'enseignement ou de formation, public visé (le cas échéant)

Après la soutenance, la thèse pourra être publiée si elle répond aux exigences académiques. La thèse pourra aussi être présentée pour l'obtention d'un prix de thèse à l'échelle locale ou nationale (notamment le prix Emile Garçon de thèse en matière pénale). Un résumé du travail sera publié sur le site de l'UFR. Une candidature à fin de qualification par le CNU est envisagée.

**Actions prévues dans le cadre de la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) en supplément des actions Fêtes de la Science (1 page maximum) :**

Le doctorant sera intégré dans l'équipe de recherche (ICREJ) et participera à ses activités dès lors qu'elles présentent un lien avec son sujet. Il pourra notamment participer à tous les colloques et toutes les conférences organisées. Il pourra aussi intervenir afin d'encadrer des étudiants de master 2 préparant un concours international de plaidoiries (notamment le concours Cassin et le concours Lombois).

## IMPACTS DU PROJET

**Impacts sur l'équipe :**

Retombées attendues (équipe, établissement ou organisme d'accueil)

Intégration du doctorant dans l'équipe de recherche (ICREJ), en particulier les axes 1 (« Vulnérabilités et droits fondamentaux) et 2 (« contentieux privé et public, interne comparé et international »). Il participera à tous les travaux de l'équipe en fonction de ses spécialités.

**Impacts sur le territoire :**

Retombées attendues (liens sociaux-économiques, rayonnement, CSTI...)

Le sujet de thèse permettra de tisser des liens étroits avec les forces de l'ordre locales et les juridictions. Il pourra aussi contribuer à la formation des forces de l'ordre au niveau national.

## AVIS DE LA DIRECTION DU PROJET

### Directeur de thèse

Nom et Prénom : Cerf-Hollender Agnès et Custos Dominique

Etablissement / Organisme de rattachement : UFR de droit

**Avis motivé du directeur de thèse** sur la recherche envisagée en ce qui concerne les objectifs scientifiques et technologiques poursuivis et leur place dans les orientations de recherche du laboratoire d'accueil :

Le sujet « l'usage des armes par les forces de l'ordre » est particulièrement porteur et innovant en raison de son caractère transversal (droit public et droit privé ; droit interne et droit européen), qui justifie une codirection par deux enseignants chercheurs, l'un privatiste et l'autre publiciste. Il permettra d'apporter des pistes de réflexion et des propositions concrètes afin de concilier au mieux les impératifs de sécurité et de liberté qui agitent la société et auxquels le législateur se doit de répondre. Il trouve pleinement sa place au sein de l'équipe de recherche (ICREJ), pouvant être inclus dans deux de ses axes (axe 1 « Vulnérabilités et droits fondamentaux » et axe 2 « contentieux privé et public, interne comparé et international »). Le sujet conviendrait tout particulièrement à un candidat ayant une formation transversale droit public / droit privé.

**Date :** le 14 janvier 2025

**Nom, Prénom :** Cerf-Hollender Agnès

### **Avis motivé de la co-directrice de thèse:**

Il y a lieu de souligner que l'approche globale retenue s'inscrit dans la fusion des deux anciennes unités de recherche juridique caennaises. Il s'agit bien de croiser sur le plan scientifique le droit public et le droit privé précisément sur un terrain où la polyvalence fonctionnelle des forces de l'ordre, tour à tour, agents et officiers de police administrative ou judiciaire, oblige à saisir le droit dans son unité.

Dominique Custos, co-directrice, 17 janvier 2025

### **Information sur les derniers doctorants encadrés (maximum 5 derniers doctorants):**

Devenir, production /publications liées aux travaux de recherche de la thèse, ...

-Théo Scherer, thèse « le principe du contradictoire en phase d'enquête de police judiciaire », co-direction Agnès Cerf-Hollender et Thierry Le Bars, soutenue le 8 novembre 2022 et publiée en 2023 aux éditions Mare et Martin. Le travail a été couronnée par le prix de thèse 2023 de l'école doctorale droit Normandie et le prix de thèse 2023 de l'Institut caennais de recherche juridique. M. Scherer a été qualifié par le CNU en 2023 et recruté en qualité de maître de conférences à l'université de Caen, UFR de droit. Outre sa participation

ponctuelle à des colloques, il publie chaque mois des commentaires de jurisprudence en procédure pénale dans la revue Dalloz actualité.

**Le directeur du laboratoire indiquera l'adéquation de ce projet avec la stratégie du laboratoire d'accueil :**

**Avis tout à fait favorable. Le sujet proposé est un véritable sujet de recherche doctoral. Il s'inscrit pleinement dans les axes et la politique de recherche de l'ICREJ. En outre, le sujet est au croisement des champs de recherche des deux collègues à l'origine de ce projet.**

**Date : 21 janvier 2025**

**Nom, Prénom : Professeur Thibault Douville**



Le directeur du laboratoire devra fournir **au plus tard le 10 mars** (de façon séparée du dossier) **un interclassement (avec justification) des demandes du laboratoire** incluant les allocations établissement et 100% région (1 classement par site pour les Unités multisites) **validé par son conseil d'Unité**. *Merci de ne pas indiquer d'interclassement dans ce document de soumission*